



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 14 mars 2024

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES SUR L'ORIGINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Dans le cadre de la mobilisation du monde agricole, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, a annoncé un renforcement des contrôles sur l'origine française des produits avec comme objectif 10 000 contrôles sur l'année 2024.

Pour cette année 2024, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Somme (DDPP) va ainsi doubler ses contrôles sur l'origine des produits alimentaires : 140 contrôles sont prévus en 2024 contre 73 en 2023.

En effet, les fraudes sur l'origine des produits alimentaires génèrent une perte de parts de marchés pour les agriculteurs, une baisse des prix et une perte de confiance des consommateurs.

Depuis le début de l'année, 23 établissements ont déjà été contrôlés par la DDPP, donnant lieu à 12 avertissements, 1 injonction et 3 procès-verbaux pénaux.

Certains produits sont ciblés pour les contrôles :

- les fruits et légumes dont les productions française et étrangère se chevauchent à la même période et dont les variétés sont similaires (tomates, salades, carotte, etc.) ;
- les produits pour lesquels l'origine France ou locale est un facteur clé d'achat (viandes, miels, vins, ...)

Un agent de la DDPP peut donner différents types de suites à un contrôle (administrative et/ou pénale) :

- L'avertissement est une mise en garde à titre pédagogique, qui a pour but d'informer l'inspecté des constats opérés et de lui rappeler la réglementation ;
- L'injonction est prise lorsque les constats sont plus graves. Elle fixe des délais de remise en conformité et implique une nouvelle inspection ;
- Le procès-verbal pénal constitue un constat des infractions transmises au parquet, qui décide des suites à donner.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens